



HAL
open science

La place du culte impérial dans l'espace urbain d'Éphèse: initiative, contrôle, interprétation

Anne-Valérie Pont

► **To cite this version:**

Anne-Valérie Pont. La place du culte impérial dans l'espace urbain d'Éphèse: initiative, contrôle, interprétation. Nicolas Belayche; Jean-Daniel Dubois. L'oiseau et le poisson. Cohabitations religieuses dans les mondes grec et romain, 6, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, pp.127-147, 2011, Religions dans l'histoire, 978-2-84050-800-7. hal-04433346

HAL Id: hal-04433346

<https://hal.science/hal-04433346>

Submitted on 3 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Nicole Belayche & Jean-Daniel Dubois (dir.)

L'oiseau et le poisson

Cohabitations religieuses
dans les mondes grec et romain



Ouvrage publié avec le concours de l'université Paris-Sorbonne
et de l'École pratique des hautes études

Les PUPS sont un service général de l'université Paris-Sorbonne

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011
ISBN : 978-2-84050-800-7

Mise en page 3d2s (Paris)
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

PUPS
Maison de la Recherche
Université Paris-Sorbonne
28, rue Serpente
75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60
fax : (33)(0)1 53 10 57 66

pups@paris-sorbonne.fr
<<http://pups.paris-sorbonne.fr>>

LA PLACE DU CULTE IMPÉRIAL DANS L'ESPACE URBAIN D'ÉPHÈSE : INITIATIVE, CONTRÔLE, INTERPRÉTATION¹

Anne-Valérie Pont
Université Paris-Sorbonne

L'interprétation de la place du culte impérial à Éphèse et dans les cités d'Asie Mineure suscite des lectures différentes, selon que l'on examine les espaces urbains ou les conditions religieuses, culturelles, politiques et idéologiques de son développement. On admet souvent l'idée que l'espace urbain des cités grecques, profondément renouvelé, put se polariser autour des lieux nouveaux du culte impérial, avec un contrôle central exercé par des intermédiaires, jouant parfois le rôle d'agents directeurs des programmes de construction dans les cités concernées. Le pouvoir central aurait eu par exemple un rôle direct dans la construction du temple de Domitien, à l'occasion de l'obtention de sa première néocorie par Éphèse², au-delà de la part juridique qui lui revenait et qui était une étape obligatoire, l'octroi du titre de néocore. La capitale d'Asie aurait été peu capable de diriger elle-même un ample programme d'urbanisme : ainsi un affranchi impérial, Ti. Claudius Clemens, l'aurait-il piloté pour le compte de l'empereur³. Le modèle central, romain, aurait de la sorte imposé sa domination, dans un sens physique mais aussi politique et idéologique, sur l'urbanisme éphésien et la vie civique dans la capitale de l'Asie, traduisant la subordination de cette dernière et sa réorganisation autour d'une « fête impériale » omniprésente⁴. Les études sur le rôle de l'empereur dans les entreprises édilitaires d'Asie Mineure – en particulier les temples du culte

12

L. OISEAU ET L. POISSON • PUIS • 2011

- 1 Cet article est issu d'une communication présentée le 24 novembre 2006 dans le cadre des travaux du groupe de recherche dirigé par N. Belayche et J.-D. Dubois. Je tiens à les remercier chaleureusement pour avoir pu présenter ce travail et en discuter avec les participants.
- 2 Engelbert Winter, *Staatliche Baupolitik und Baufürsorge in den römischen Provinzen des kaiserzeitlichen Kleinasien*, Bonn, Rudolf Habelt, coll. « Asia Minor Studien », 20, 1996, catalogue n° 62.
- 3 Helmut Halfmann, *Éphèse et Pergame. Urbanisme et commanditaires en Asie Mineure*, Bordeaux, Ausonius éditions, coll. « Scripta Antiqua », 11, 2004, p. 58.
- 4 Pierre Gros, « La ville comme symbole. Le modèle central et ses limites », dans *Histoire de la civilisation romaine*, dir. Hervé Inglebert, Paris, PUF, 2005, p. 155-232 et *id.*, « La polyvalence fonctionnelle comme facteur d'intégration », *Histoire urbaine*, 13 (2005), p. 101-120, part. p. 116-117.

impérial – et les interprétations portant sur l'évolution des espaces urbains à l'époque impériale livrent souvent ces conclusions sur les sociétés civiques.

D'un autre côté, il ne fait guère de débats que le culte impérial en Asie Mineure se développa de manière non seulement largement spontanée, mais également autonome ; ce constat est indissociable de l'une des finalités du culte impérial lui-même en terrain grec : se représenter collectivement le pouvoir de Rome. L'ouvrage de Simon Price en 1984 a fait date pour ce point de vue⁵. Allant dans le même sens et témoignant de l'importance de cette grille de lecture, Paul Veyne remarque plus récemment à propos du culte impérial dans les cités grecques que « cette manifestation de loyalisme était décidée, instituée et élaborée par les autorités locales ou régionales, par des notables ; c'était une création de haute culture, une figure de rhétorique ». Cette appréciation vaut peut-être encore mieux pour l'Asie que pour les autres parties de l'Orient grec⁶. Elle invite à prendre en compte le contexte culturel propre à cette région, qui vit se développer une pensée intense sur la manière pour une cité grecque de concevoir l'Empire et d'y vivre⁷. Néanmoins, quand S. Price en vient à l'analyse des espaces dévolus au culte impérial – ce qui est loin de constituer le cœur de son propos – c'est en termes de « prééminence » et de reflet d'évolutions politiques tendant à introduire au sein de l'espace urbain les signes d'une régularisation et d'une restriction de la liberté d'action⁸. Cette position rejoint une idée souvent exprimée sur les espaces urbains des cités grecques : quand bien même on reconnaît une certaine autonomie à ces dernières, l'évolution de leur paysage urbain est souvent compris comme le champ de prédilection où s'exerce une « romanisation », l'adoption plus ou moins consciente et imposée, et à des degrés divers, de propositions romaines. Ainsi, le constat de l'autonomie

5 Simon Price, *Rituals and Power. The Roman Imperial Cult in Asia Minor*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984, p. 23-24 (voir, parmi tous les comptes rendus, ceux de Pierre Gros, *REL*, 64 (1986), p. 321-323, et de John Scheid, *Annales ESC* (1989), p. 1267-1269) ; Angelos Chaniotis, « La divinité des souverains hellénistiques », dans *Le Monde hellénistique. Espaces, sociétés, cultures, 323-31 av. J.-C.*, dir. Andrew Erskine, Rennes, PUR, 2004, p. 541-556.

6 Paul Veyne, « Qu'était-ce qu'un empereur romain ? », dans *id.*, *L'Empire gréco-romain*, Paris, Le Seuil, 2005, p. 72. Sur la définition de l'identité de l'hellénisme impérial, sa part d'idéalisme comme ses réalisations, voir, dans le même ouvrage, « L'identité grecque contre et avec Rome : "collaboration" et vocation supérieure », p. 163-257.

7 Les réflexions des auteurs de la seconde sophistique permettent par exemple de comprendre la place du souverain romain dans leur système de représentation du monde, « à l'imitation de Zeus », pour reprendre l'expression de Marie-Henriette Quet : Laurent Pernot, *La Rhétorique de l'éloge dans le monde gréco-romain*, II. *Les valeurs*, Turnhout, Brepols, 1993, p. 751-754 ; Marie-Henriette Quet, « À l'imitation de Zeus. Antonin le Pieux, garant de l'ordre mondial et de la concorde sociale, d'après le témoignage d'Aelius Aristide », dans *Images et représentations du pouvoir et de l'ordre social dans l'Antiquité*, dir. Michel Molin, Paris, de Boccard, 2001, p. 199-209. Les réflexions de Plutarque et Dion de Pruse étaient diffusées auprès d'une élite cultivée et prônaient une grande exigence vis-à-vis de la teneur de la vie civique : voir Paul Veyne, « L'identité grecque », art. cit.

8 Simon Price, *Rituals and Power*, *op. cit.*, p. 136-146, part. p. 143.

des cités et les continuités remarquées dans les champs culturels, religieux, politiques paraissent peu conciliables avec la lecture des espaces et les valeurs que traduirait le paysage urbain.

En fonction de leur centre d'intérêt, les deux approches dont nous venons de rappeler les grands traits – celle portant son attention sur l'interprétation des espaces, celle s'intéressant davantage à la vie civique sous le Haut-Empire, pour le dire largement – laissent dans l'ombre des aspects du problème qui nous retient ici : d'une part la prise en compte de la nature politique des intervenants locaux dans l'espace urbain et de leur cadre culturel – à grands traits, l'hellénisme impérial de la seconde sophistique – qui, sans même poser l'hypothèse extrémiste qu'il motivait consciemment tout acte public, imprégnait de toute façon le quotidien de ces cités ; l'interprétation culturelle et politique des remaniements de l'espace urbain d'autre part, alors que l'attention a pu se porter avec succès, par exemple, sur la conception du souverain romain par les Grecs, les nouveaux enjeux de l'insertion dans le cadre administratif romain, le rôle des élites culturelles. Or, certains de ces sujets débouchent naturellement sur des enjeux liés à la valeur du paysage urbain⁹ : l'étude de l'octroi des néocories et de leur sens a ainsi été récemment approfondie¹⁰ ; il apparaît que la procédure de l'octroi de ces titres et l'usage qui en est fait traduisent « une réaction des Grecs à l'ordre romain »¹¹ et qu'ils sont utilisés par les cités pour se placer dans une compétition intense au niveau régional. La prise en compte de ce contexte régional, d'une double manière – comme horizon primordial pour les habitants des cités et comme un véritable bassin culturel où fut conçue, à partir d'une histoire culturelle et politique particulière, et vécue, une manière grecque d'appartenir à l'Empire – jette un éclairage pertinent sur le développement de cette société au sein de l'Empire romain, validé par l'existence de sources propres, notamment littéraires. La manifestation du « loyalisme » à Rome ou la volonté de « faire fructifier le crédit social des élites » apparaissent dès lors comme des

1

⁹ Il nous semble que l'on retrouve le même partage des interprétations, appliquées également à des espaces monumentaux, à propos des « Kaisersäle » dans les bains publics en Asie Mineure. Ce sujet a de nouveau été examiné par Barbara Burrell, « False Fronts : Separating the Aedicular Façade from the Imperial Cult in Roman Asia Minor », *AJA*, 110 (2006), p. 437-469. L'auteur remet en cause, avec raison nous semble-t-il, un certain nombre d'idées admises et montre que ce que l'on appelle les « Kaisersäle » étaient avant tout des espaces de représentation au niveau local, civique. Ce n'est qu'une surinterprétation des sources qui a conduit à en faire des lieux courants du culte impérial. Par ailleurs Barbara Burrell, *Neokoroi. Greek Cities and Roman Emperors*, Leiden, Brill, 2004, p. 305-330, aborde la question des temples néocores et, p. 316-317, celle plus précise de leur insertion dans l'espace urbain.

¹⁰ Barbara Burrell, *Neokoroi*, op. cit. ; Anna Heller, « Les bêtises des Grecs ». *Conflits et rivalités entre cités d'Asie et de Bithynie à l'époque romaine (129 a.C.-235 p.C.)*, Bordeaux, Ausonius éditions, coll. « Scripta Antiqua », 17, 2006.

¹¹ Anna Heller, « Les bêtises des Grecs », op. cit., p. 377. Cette manière de concevoir la cité grecque d'époque romaine prolonge des intuitions ou des remarques de Louis Robert.

notions assez indifféremment valables dans l'Empire ; John Scheid remarquait déjà en 1986 leur insuffisance comme facteur explicatif du phénomène étudié par S. Price. Il faisait l'éloge du renouvellement des thématiques, et de la prise au sérieux de la complexité des relations entre les Grecs, héritiers d'une longue tradition historique, et l'Empire¹².

L'écart interprétatif qui résulte de l'analyse d'un même phénomène – prééminence, voire domination de Rome, non seulement aux yeux des Grecs, mais aussi de manière pratique par l'intervention d'agents du pouvoir central, face à la réaffirmation ou la prise au sérieux d'une manière grecque de s'approprier et même d'utiliser les nouvelles propositions de l'époque romaine, dans le cadre d'une compétition ayant pour premier horizon la région ou un même bassin culturel – nous paraît poser problème. Pour éviter de plaquer une interprétation dans un sens ou dans l'autre sur cette sémantique d'espaces dont l'apparence fut incontestablement renouvelée à l'époque romaine, le point de départ le plus approprié pour la réflexion paraît être l'idée que les changements constatés procèdent d'abord d'un goût des élites pour un paysage urbain « moderne »¹³, ce qui ne veut pas forcément dire à la romaine et imposé ni même suggéré depuis Rome. Au fil de l'enquête, ce point de départ pourra ainsi être confirmé et approfondi, ou bien, mais à la condition expresse d'identifier l'intervention d'agents romains et des modes de financement non pas locaux ou régionaux mais extérieurs à l'Asie, on pourra parler de « romanisation » ou de « domination » symbolique à travers la présence des temples du culte impérial dans les cités d'Asie mineure occidentale. Pour conduire cette analyse, le *corpus* des sources est assez important : S. Price offrait une recension des espaces (autels, temples, portiques) liés au culte impérial dans son catalogue final. Or, depuis vingt-cinq ans, les découvertes archéologiques et épigraphiques, bien loin d'accroître, comme on pourrait s'y attendre, le nombre connu d'espaces dédiés à un tel culte, conduisent plutôt à une estimation à la baisse du nombre de ces lieux. Par exemple, le temple de la rue des Courètes construit par P. Quintilius Valens Varius doit être éliminé du bilan, comme d'ailleurs S. Price le suggérait lui-même¹⁴. Il ne nous semble pas qu'on puisse attendre la résolution de ce problème de la présentation de nouveaux documents : cette perspective serait évidemment souhaitable, mais pour le cas éphésien par exemple les sources, bien que laissant de nombreux points dans l'ombre, sont déjà assez nombreuses et

12 John Scheid, *Annales ESC* (1989), p. 1267 (c.r. de S. Price).

13 Maurice Sartre, « Romanisation en Asie Mineure ? », dans *Tra Oriente e Occidente. Indigeni, Greci e Romani in Asia Minore. Atti del convegno internazionale, Cividale del Friuli, 28-30 settembre 2006*, dir. Gianpaolo Urso, Pisa, Edizioni ETS, 2007, p. 229-245, part. p. 236-240 et 244.

14 I. Ephesos II, 429 ; voir Simon Price, *Rituals and Power*, *op. cit.*, catalogue, n° 32 ; Barbara Burrell, *Neokoroi*, *op. cit.*, p. 69.

citent expressément les diverses instances qui interviennent dans la construction d'un temple du culte impérial.

Il s'agit donc de revenir ici sur quelques problèmes que soulèvent à nos yeux des arguments conduisant à attribuer à l'administration impériale et à l'empereur un rôle particulier, directeur et moteur, dans le processus de l'édification d'un temple du culte impérial, et, dans cette logique, à lire son poids symbolique dans l'espace urbain de cités séculaires comme l'expression d'une domination extérieure à la cité. Il est également possible de tenter de transposer des notions aujourd'hui clairement mises en avant par les historiens de la cité grecque d'époque romaine, insistant sur la poursuite d'une manière grecque de concevoir l'existence dans un cadre administratif plus large et d'origine étrangère, dans l'examen des espaces urbains et des valeurs qui leur sont liées. L'espace urbain éphésien, conçu comme le résultat d'ambitions collectives qui s'y projettent (la question est de savoir si elles sont civiques, éventuellement régionales dans le cadre du *koinon*, ou impériales), se présente alors comme un laboratoire pour tenter de comprendre, dans des conditions économiques, culturelles, institutionnelles globalement comparables – les grandes cités de l'Asie mineure occidentale – les conséquences de la cohabitation d'un dieu venu de Rome avec les dieux grecs tutélaires.

1

INITIATIVE ET COMMANDITAIRES DES TEMPLES DU CULTE IMPÉRIAL À ÉPHÈSE

Les lendemains des guerres civiles et l'époque julio-claudienne

Il s'agit ici d'identifier les individus, à titre privé ou comme magistrat, ou les institutions, qui furent à l'origine de la construction des temples du culte impérial à Éphèse. Les attestations relevant de la première catégorie sont rares. Autour de la place où se concentrent les bâtiments civiques et vers 27-25 av. J.-C., Apollônios Passalás, rejeton d'une illustre famille grecque d'Éphèse, a présidé à l'installation d'une statue d'Auguste et à la consécration d'un *téménos*. Cet espace se trouverait à côté du prytanée¹⁵. Suit une liste, tronquée, de sept

¹⁵ L'inscription I. Ephesos III, 902, a été découverte sur l'agora civile. Il est tentant de penser que le dispositif culturel évoqué s'y trouvait également. Peter Scherrer, « Augustus, die Mission des Vedius Pollio und die Artemis Ephesia », *JÖAI*, 60 (1990), p. 101, et dans *Ephesus. The New Guide*, dir. Peter Scherrer, Izmir, Ege Yayınları, 2000, p. 80 et 84, identifie cet espace cultuel comme celui se trouvant à côté du prytanée, tandis que le temple au centre de la place serait celui de *Divus Iulius* et de *Dea Roma* (voir aussi *Id.*, « Anmerkungen zum städtischen und provinziellen Kaiserkult : Paradigma Ephesos – Entwicklungslinien von Augustus bis Hadrian », dans *Und verschönerte die Stadt...*, dir. Hilke Thür, Wien, Österreichisches Archäologisches Institut, coll. « Sonderschriften », 27, 1997, p. 93-112, part. p. 93). Il révisé ainsi des identifications antérieurement proposées (voir Wilhelm Alzinger, *Augusteische Architektur in Ephesos*, Wien, Österreichisches Archäologisches Institut, coll. « Sonderschriften », 16, 1974, p. 55), plaçant deux petits temples pour César et Rome à côté du prytanée. Le débat et la bibliographie antérieure sont récapitulés dans Helmut Halfmann, *Éphèse et Pergame*, *op. cit.*, p. 39-40 et n. 74.

noms de pérégrins, des Grecs d'Éphèse dont certains sont identifiés comme prêtres de Dionysos (pour deux d'entre eux), et un prêtre de Gê Karpophoros. Une quarantaine d'années plus tard, entre 11 et 14, C. Sextilius Pollio, le grand homme d'Éphèse à la fin de l'époque augustéenne, fit ériger, à la place d'un portique existant devant le prytanée, une basilique comprenant une salle, à l'ouest, où furent installées les statues colossales d'Auguste et Livie assis¹⁶. Doit-on assimiler cet espace à un espace cultuel, où un autel aurait été associé aux statues impériales ? Ces effigies impériales étaient, quoi qu'il en soit, dotées d'une aura particulière. Un passage du second décret de Cyrène dénonce un homme qui a ôté d'un lieu public des statues du prince¹⁷, qui n'étaient pas des statues de culte. Ce point est assuré car Auguste dans sa réponse aux Cyrénéens précise qu'une statue a été enlevée, où les Cyrénéens avaient inscrit son nom ; or S. Price a rappelé que les statues cultuelles n'étaient jamais accompagnées du nom du dieu¹⁸. Mais le cas éphésien paraît encore différent. Les données archéologiques indiquent que ces statues furent dressées à l'époque tibéro-claudienne¹⁹, après la restauration de la basilique fortement endommagée, comme d'autres bâtiments de la cité, par le tremblement de terre de 23 apr. J.-C. L'étude iconographique propose la même datation des statues : sous Caligula ou le début du règne de Claude²⁰. Entre autres éléments, leur date conduit à écarter un contexte honorifique. Le contexte cultuel paraît donc probable : ce lieu de culte est-il nouveau, ou s'agit-il de la restauration d'un espace détruit lors du tremblement de terre de 23, qui ne serait de toute façon pas antérieur à 11 apr. J.-C. ? Remarquons simplement qu'à Éphèse, comme dans les autres cités de la province, se trouvent peu d'exemples de la dédicace d'un espace cultuel après la mort du prince récipiendaire. Enfin, une comparaison avec le cas de Priène suggère qu'il pouvait bel et bien s'agir d'un espace cultuel, installé dès l'époque augustéenne. Dans cette cité, le nouveau calendrier d'Asie avait été gravé dans une exèdre dans le « portique sacré », en 9 av. J.-C. Selon l'édit

16 Dietrich Boschung, *Das römische Herrscherbild*, 1, 2. *Die Bildnisse des Augustus*, Berlin, Deutsches Archäologisches Institut, 1993, n° 26 ; n° 186 pour une tête d'Auguste provenant du même endroit (furent également trouvées à cet emplacement des bases pour C. Sextilius Pollio et son épouse Ofellia Bassa) ; la statue de Livie est publiée par Jale Inan & Elisabeth Alföldi-Rosenbaum, *Römische und frühbyzantinische Porträtplastik aus der Türkei. Neue Funde*, Mainz, von Zabern, 1979, n° 5.

17 « En ce qui concerne Aulus Stlaccius Maximus, que les légats des Cyrénéens accusent d'avoir ôté des places publiques des statues, parmi lesquelles celle sur laquelle la cité avait inscrit mon nom, je défends qu'il s'éloigne de la ville sans mon ordre, avant que j'aie fait une enquête sur cette affaire ». Remarque de Paul Veyne, « Empereur romain », art. cit., p. 67, d'après Fernand De Visscher, *Les Édits d'Auguste découverts à Cyrène*, Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1940, p. 85.

18 Simon Price, *Rituals and Power*, op. cit., p. 150.

19 Peter Scherrer, « Anmerkungen », art. cit., p. 98 et n. 47.

20 Dietrich Boschung, *Das römische Herrscherbild*, op. cit., p. 120.

l'instituant²¹, il devait être affiché dans les sanctuaires de Rome et d'Auguste, dans les cités à la tête de districts judiciaires²². Cette exèdre probablement dévolue au culte impérial peut être comparée à la disposition de la pièce ouvrant sur la basilique de Pollio à Éphèse. Des arguments convergent pour identifier cette pièce à un lieu de culte, à un *téménos* ou un *hiéron*, en l'honneur d'Auguste et de Livie.

Le financement fut sans doute collectif pour le temple de Rome et de César, destiné aux citoyens romains, dont la construction fut autorisée par Octavien en 29 av. J.-C. à la suite de la demande des « Grecs », selon Dion Cassius²³, c'est-à-dire le *koinon*, d'ériger un sanctuaire à lui-même. On sait que le temple provincial pour Auguste fut construit à Pergame : il est inutile de revenir sur ces faits bien connus²⁴. L'identification exacte du lieu de ce culte à Éphèse fait l'objet de débats²⁵. L'historiographie actuelle privilégie l'idée selon laquelle il s'agirait du temple au centre de la place en haut de la ville²⁶. Par ailleurs, avant 6-5 av. J.-C., un *Augusteum* (appelé en grec *Sébastèon* ou *Augoustéon*) fut érigé dans le sanctuaire d'Artémis²⁷ ; on ignore s'il prit la forme d'un temple ou d'un simple autel²⁸. Alors que le temple pour César et Rome a dû être financé dans un cadre plus large que celui de la cité, par les citoyens romains de la province, le *Sébastèon* au temple d'Artémis fut probablement construit sur les revenus sacrés de la déesse. On conserve la dédicace du mur d'enceinte « du temple d'Artémis et du *Sébastèon* » : elle indique comme source de financement *ἐκ τῶν ἱερῶν τῆς θεοῦ προσόδων*, et dans la partie latine de l'inscription, *ex reditu Dianae*. Auguste est mentionné au nominatif comme celui ayant donné l'ordre de ces travaux. Lors de sa restauration en 79-80, la même source de financement est mentionnée, alors qu'on retrouve les autorités romaines, non pas l'empereur mais le proconsul M. Ulpius Traianus et son légat, Pomponius Bassus, à l'origine de la décision (respectivement comme décideur et comme

²¹ Robert K. Sherck, *Roman Documents from the Greek East (RDGE)*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1969, p. 328-337, n° 65.

²² Sur la fonction de ce portique au début de l'Empire, Pierre Gros, « Les nouveaux espaces civiques du début de l'Empire en Asie Mineure : les exemples d'Éphèse, Iasos, Aphrodisias », dans *Aphrodisias Papers*, 3, dir. Charlotte Roueché et Roland R. R. Smith, Ann Arbor (MI), *Journal of Roman Archaeology*, coll. « JRA Monographs », 20, 1996, p. 111-121.

²³ Dion Cassius, LI, 20, 6-7.

²⁴ Voir en dernier lieu Barbara Burrell, *Neokoroi*, op. cit., p. 17-22.

²⁵ S'agit-il du temple au centre de l'« agora » civile d'Éphèse ou du sanctuaire qui se trouve entre le *bouleutèrion* et le prytanée ? Voir ci-dessus la n. 15 puisque l'identification de ce temple est liée à celle du *téménos* érigé sous la direction de Passalas.

²⁶ Peter Scherrer, « Vedius Pollio », art. cit., p. 99.

²⁷ I. Ephesos V, 1522, de 6-5 av. J.-C., où Auguste fait entourer le temple d'Artémis et l'*Augusteum* d'une enceinte. Cette construction s'inscrit dans une opération plus large de bornage du domaine d'Artémis (I. Ephesos V, 1523 et 1524 ; voir Helmut Engelmann, « Zum Kaiserkult in Ephesos », *ZPE*, 97 (1993), p. 280-281).

²⁸ Peter Scherrer, « Vedius Pollio », art. cit., défend l'idée qu'il s'agissait d'un autel.

responsable des opérations)²⁹. Auguste avait procédé à une remise en ordre des finances des domaines sacrés en Asie ; l'administration provinciale y a toujours conservé un droit de regard³⁰. Dans les deux cas, la nature même des textes et l'identité de leurs rédacteurs – des employés des bureaux de l'administration romaine à Éphèse – concourent peut-être à expliquer la mention du *Sébastion* à côté de celle du temple d'Artémis, dont l'antiquité et la grandeur n'avaient évidemment rien de comparable ; il n'est en effet pas mentionné par ailleurs.

La fin des guerres civiles et la pacification ont été saluées avec une immense gratitude, qui perdura dans le respect plein de loyauté manifesté à la fonction impériale. Mais ses manifestations évoluèrent³¹, comme le montre l'évolution de l'insertion dans l'espace urbain des temples du culte impérial. Il n'est pas possible d'attribuer au prêtre de Tibère, attesté par un fragment de la souscription de 23 apr. J.-C., après le tremblement de terre³², un lieu où il aurait officié. P. Scherrer propose³³ – cette hypothèse est séduisante mais rien ne vient la corroborer – que ce culte aurait eu lieu dans la pièce à l'ouest de la basilique, où se trouvaient les statues colossales d'Auguste et de Livie. En dehors, bien sûr, du temple de Smyrne construit avec des fonds venus de tout le *koinon*³⁴, cette modestie peut être mise en parallèle avec l'absence d'attestation de lieux de culte individualisés pour Tibère, à un niveau civique, dans l'ensemble du *koinon* d'Asie. Une partie du *pronaos* du temple d'Apollon à Claros a été dédiée à Tibère³⁵ ; à Téos, un prêtre de Tibère participe au culte quotidien de Dionysos³⁶ ; des monnaies de bronze de l'époque de Claude, émises à Hiéropolis, représentent au revers un temple hexastyle, avec la légende ΓΕΝΕΙ ΣΕΒΑΣΤΩΝ, « à la *domus Augusta* ». Les attestations d'un culte civique de Tibère sont donc peu nombreuses – à la différence de celles de l'époque augustéenne³⁷. Dans toute la province, on observe non pas une tiédeur envers le prince – on trouve des prêtres de Tibère dans quelques cités, et à Éphèse plusieurs statues sont dédiées pour la bonne

29 I. Ephesos II, 412.

30 Voir par exemple l'édit de Paullus Fabius Persicus, vers 41-46, I. Ephesos Ia, 17.

31 Simon Price, *Rituals and Power*, op. cit., p. 57 : « After the reign of Augustus there was a change in atmosphere. Later documents of imperial cult are less ornate ».

32 Dieter Knibbe, Helmut Engelmann, Bülent Iplikçioğlu, « Neue Inschriften aus Ephesos, XI », *JÖAI*, 59 (1989), p. 198-209, fragment H, l. 5 (SEG 39, 1176).

33 Peter Scherrer, « Anmerkungen », art. cit., p. 99.

34 Tacite, *Annales* IV, 55-56.

35 Jean-Louis Ferrary, « Les inscriptions du sanctuaire de Claros en l'honneur de Romains », *BCH*, 124 (2000), p. 368-370.

36 Jean-Louis Ferrary, « Les inscriptions du sanctuaire de Claros », art. cit., p. 370. Hiéropolis : RPC I, 2973.

37 Le monument en cours de construction à Kéramos à l'époque tibérienne possède un caractère honorifique plutôt que culturel, d'après la dénomination des statues dans le décret en l'honneur de [·]ophantos fils de Dionysios (I. Keramos (IK 30) 14, l. 26-32) : un « portique auguste » doit être bâti sur l'acropole, décoré avec des « statues honorifiques d'Auguste Tibère César », τὰς τοῦ Σεβαστοῦ Τιβερίου Καίσαρος τιμὰς.

santé de Tibère et l'éternité de l'hégémonie romaine³⁸ –, mais plutôt l'absence de besoin de construire de nouveaux bâtiments pour un nouvel empereur. La fonction impériale était déjà abondamment honorée par des cultes dans toute la province. Dans l'état actuel de la recherche, rien n'atteste que les derniers Julio-claudiens aient reçu un culte dans un temple consacré à l'un d'eux à Éphèse – ni ailleurs dans la province³⁹.

L'époque flavienne et le II^e siècle

Sous le règne de Vespasien on constate dans l'Empire une systématisation du culte impérial organisé au niveau de la province – l'initiative du *koinon* restant primordiale⁴⁰. En Asie à cette occasion, encore une fois Éphèse fut semble-t-il devancée par une autre cité, Sardes, après l'avoir été par Pergame à l'époque augustéenne et par Smyrne sous Tibère pour l'obtention du droit de construire un temple du culte impérial de niveau provincial⁴¹. Ce n'est qu'en 90 donc qu'Éphèse put enfin inaugurer un temple du culte impérial provincial⁴². Le Sénat et l'empereur lui avaient successivement préféré Pergame, Smyrne, et peut-être Sardes pour ce qui devenait un titre de gloire entre cités rivales. Une série de dédicaces de la part de cités membres des différents *conuentus* de la province d'Asie atteste l'intervention du *koinon*, c'est-à-dire la procédure habituelle consistant dans la requête au nom de toute l'Asie du droit de construire un temple et d'instituer un culte, puis dans un financement commun⁴³. Sous Hadrien, la cité obtint une seconde néocorie, après Cyzique et Smyrne⁴⁴. Une inscription en l'honneur de Ti. Claudius Piso Diophantos, un notable

1.

38 I. Ephesos II, 510-514A.

39 Pour Éphèse, voir sur les monnaies (RPC I, 2626-2628) portant la légende « (monnaie) des Éphésiens néocores » l'interprétation d'Anna Heller, « Les bêtises des Grecs », *op. cit.*, p. 244.

40 Barbara Levick, *Vespasien*, Paris, Infolio, 2002 (trad. de l'éd. anglaise, *Vespasian*, London, Routledge, 1999), p. 109-111.

41 Thomas N. Howe, Christopher Ratté, Clive Foss, « An Early Pseudodipteral Temple at Sardis », *AJA*, 90 (1986), p. 45-68. Le cas est examiné dans Barbara Burrell, *Neokoroi*, *op. cit.*, p. 100-102. Elle reste réticente devant l'hypothèse d'un temple du culte impérial provincial. Pourtant la mention au nominatif d'Adramyttion, sur un bloc du fronton du temple, suggère l'intervention du *koinon*.

42 Selon Barbara Burrell, *Neokoroi*, *op. cit.*, p. 61-66, Éphèse aurait obtenu le droit d'organiser un culte impérial de niveau provincial déjà sous Néron. Selon Helmut Halfmann, *Éphèse et Pergame*, *op. cit.*, p. 58, la néocorie aurait été attribuée dans les premières années du règne de Domitien, en 82-84.

43 I. Ephesos II, 232-235, 237-242 ; I. Ephesos V, 1498 et VI, 2048. Les dédicaces 233 et 237 sont dues à Aphrodisias et Stratonicee, deux cités libres.

44 Comme l'a montré Christopher P. Jones, « The Olympieion and the Hadrianeion at Ephesos », *JHS*, 113 (1993), p. 149-152, l'Olympieion et l'Hadrianeion ne sont pas les mêmes édifices (conclusions reprises dans Barbara Burrell, *Neokoroi*, *op. cit.*, contra Peter Scherrer, « An Olympieion vorbei... ? Pausanias' Wegbeschreibung in Ephesos und der hadrianische Neokorietempel », dans *Steine und Wege. Festschrift für Dieter Knibbe zum 65. Geburtstag*, Wien, Österreichisches Archäologisches Institut, coll. « Sonderschrift », 32, 1999, p. 137-144).

éphésien, précise qu'il était grand-prêtre des deux temples à Éphèse, et que c'est par son intermédiaire que le temple a été demandé et obtenu auprès d'Hadrien, $\delta\varsigma \pi\rho\omega\tau\omicron\varsigma \eta\gamma\eta\sigma\alpha\tau\omicron \pi\alpha\rho\grave{\alpha} \theta\epsilon\omicron\upsilon \text{ } \text{'}\text{Αδριανού και ἐπέτυχεν}$ (l. 6-7 de l'inscription)⁴⁵. On retrouve – sans surprise – le processus traditionnel présidant à l'obtention d'une néocorie, au terme de relations diplomatiques intenses, au sein du *koinon* et avec le prince, à la suite d'une demande locale. Les deux temples néocores, implantés l'un au-dessus de la place haute d'Éphèse, l'autre près du port, se distinguent par leurs dimensions : nous discuterons plus loin les problèmes que soulève leur insertion dans l'espace urbain.

Les entreprises connues par la suite sont d'une ampleur toute différente. Lucius Verus revint victorieux de sa campagne contre les Parthes et fit halte à Éphèse⁴⁶. Après sa mort en 169, un autel fut construit, célébrant la victoire impériale, comme l'indique son nom⁴⁷, $[\eta] \tau\omicron[\upsilon] \text{ Καίσαρος νε}[ικη]$ ⁴⁸ ; des reliefs figuraient également la *consecratio* de Lucius Verus. Il fut construit grâce au paiement par Timaios fils d'Attalos, *archiereus*, des chasses normalement financées par le budget du *koinon*, ce qui a permis de reverser l'argent, 70 000 deniers, pour la construction du monument. Cet édifice rentre donc dans la série des autels dédiés au culte impérial, ou à la Victoire de César. Sa localisation reste inconnue. L'époque des grandes entreprises prend fin dès le règne d'Antonin le Pieux. Leur troisième néocorie, obtenue de Caracalla, ne conduisit pas les trois plus grandes cités d'Asie à construire de nouveaux temples : Éphèse fut dépitée de recevoir ce titre pour Artémis, non pour l'empereur ; aurait-elle souhaité construire un temple qu'elle n'en eut pas le droit⁴⁹ ; Smyrne associa le culte de l'empereur à celui de la déesse Rome, dans le temple datant de 195 av. J.-C., comme le montrent explicitement les types monétaires⁵⁰ ; enfin

36

45 I. Ephesos II, 428. Comme l'indique Barbara Burrell, *Neokoroi*, *op. cit.*, p. 67, Diophantos put agir comme défenseur des intérêts de la cité aussi bien que du *koinon*.

46 Helmut Halfmann, *Éphèse et Pergame*, *op. cit.*, p. 108.

47 Franz Alto Bauer, *Stadt, Platz und Denkmal in der Spätantike. Untersuchungen zur Ausstattung des öffentlichen Raums in den spätantiken Städten, Rom, Konstantinopel und Ephesos*. Mainz, von Zabern, 1996, p. 281, n. 64, donne le détail des frises.

48 I. Ephesos III, 721. La restitution du mot Νείκη paraît admise (proposée par le premier éditeur, Dieter Knibbe, « Neue Inschriften aus Ephesos », *JÖAI*, 50 (1972-1975), p. 29, n° 2, validée par Louis Robert, *Bull.*, 1977, 417, qui est le premier à proposer le rapprochement avec les victoires sur les Parthes de Lucius Verus), bien que les dernières lettres du mot manquent et que l'ε soit difficilement lisible sur la pierre : voir la réédition par Helmut Engelmann de l'inscription, « Eine Victoria Caesaris und das Parthermonument (IvE 721) », *ZPE*, 113 (1996), p. 91-93.

49 I. Ephesos II, 212 ; James H. Oliver, *Greek Constitutions of Early Roman Emperors from Inscriptions and Papyri*, Philadelphia, American Philosophical Society, 1989, n° 266. Voir Louis Robert, « Sur des inscriptions d'Éphèse. Fêtes, athlètes, empereurs, épigrammes », *RPh*, 1967, p. 7-84 (= *OMS*, V, p. 387).

50 Voir Emmanuelle Collas-Heddeland, *Néocorie impériale : de la rivalité à la primauté*, thèse dactylographiée, Université Paris-Sorbonne, 1993, p. 40-43 ; Barbara Burrell, *Neokoroi*, *op. cit.*, p. 48-53.

à Pergame le culte de Caracalla se déroula dans un temple d'Asklépios, qui reste à identifier⁵¹. Dès lors, c'est avant tout l'exposition du titre qui a compté et non plus sa matérialisation dans l'espace urbain ; un pas supplémentaire est franchi dans l'instrumentalisation de la *néocorie* pour des rivalités de titres. Le culte était célébré dans un temple déjà existant, le calendrier civique marqué éventuellement par la célébration d'un nouveau concours, mais il paraît très probable que le *koinon* ne participa plus au financement de nouveaux grands temples.

Au total, les commanditaires dans les entreprises éphésiennes de construction de temples du culte impérial sont assez clairement identifiés. Le trésor de la déesse Artémis finança l'édifice – autel enclos ou petit temple – où un culte d'Auguste fut établi dans l'enceinte de ce sanctuaire vénérable⁵² ; des particuliers (occupant ou non une fonction officielle), éventuellement associés à la cité, prirent soin de l'espace cultuel dans la basilique de Pollio et du *téménos* mis en œuvre sous la direction de Passalas, puis de l'autel de la Victoire sur les Parthes ; le *koinon* finança les grands travaux entrepris sous Domitien et Hadrien pour les temples néocores.

1.

L'IDENTIFICATION D'AGENTS DU POUVOIR IMPÉRIAL

Ce cadre étant posé, l'idée que l'administration romaine, sur place, agit comme un relais du pouvoir impérial pour diriger la réalisation des opérations est parfois avancée⁵³. Elle doit être discutée et nuancée, comme nous allons le voir : d'une manière générale, même si des techniciens romains purent – mais cela n'est pas courant, d'après les sources – seconder parfois le bon achèvement d'un projet, la nécessité d'une direction extérieure, dans des conditions normales, ne s'impose pas ; cette hypothèse peut en réalité facilement être économisée dans la mesure où rien ne l'atteste.

51 Barbara Burrell, *Neokoroi*, *op. cit.*, p. 30-35.

52 Seul reste incertain le cas du temple de *Diuus Iulius* et *Dea Roma* : on peut le considérer comme particulier car par la suite ne s'exprima plus le besoin de créer des lieux de culte spécifiquement destinés aux habitants romains des provinces ; il est d'ailleurs intéressant de remarquer que c'est pour ce temple, et non pour les lieux de culte qui lui étaient destinés et que fréquentaient des Grecs, qu'Auguste imposa des décisions (d'après Dion Cassius, LI, 20, 7 ; voir Anna Heller, « Les bêtises des Grecs », *op. cit.*, p. 212). On peut cependant sûrement estimer que ce sont les Romains de la province qui le financèrent.

53 Pierre Gros, « La ville », *art. cit.*, p. 186 : « L'action des équipes augustéennes, relayée par des évergètes d'origine occidentale, n'est cependant pas anodine. » L'identification des « équipes augustéennes » pose problème. Quant à C. Sextilius Pollio, ce citoyen romain est sans doute originaire de Délos. Voir également Helmut Halfmann, *Éphèse et Pergame*, *op. cit.*, p. 58-60 et 125, supposant « un soutien impérial à des investissements privés qui s'effectuaient vraisemblablement à l'invitation concrète du souverain ».

L'initiative même de la construction d'un *Sébastéon*, antérieure à 6-5 av. J.-C., doit être portée au crédit des magistrats d'Éphèse et des responsables du temple d'Artémis : Auguste n'incita ni n'obligea les provinciaux, les pérégrins, à lui élever des temples – il eut même plutôt un rôle modérateur en la matière⁵⁴. Selon P. Scherrer pourtant, P. Vedius Pollio⁵⁵ aurait créé et organisé le culte à Éphèse : il rapproche des dédicaces publiques en l'honneur de ce personnage et une émission monétaire où il figure dans quatre cités d'Asie avec les attestations que l'on a par ailleurs de l'existence d'un culte en l'honneur du prince dans ces cités (en plus d'Éphèse, il s'agit d'Ilion, Didymes et Tralles). Comme l'a relevé B. Burrell, ces éléments sont insuffisants et ce rapprochement ne vaut pas preuve ; d'ailleurs le témoignage de Dion Cassius, comme nous l'avons signalé, est tout à fait explicite sur l'origine régionale de la volonté de rendre un culte à l'empereur⁵⁶. Si Vedius Pollio, selon les termes de sa mission, joua bien un rôle essentiel dans la remise en ordre financière des sanctuaires et notamment de l'Artémision, rien ne permet de le relier à l'organisation du culte impérial, notamment du point de vue religieux ou des constructions afférentes : l'initiative n'en était pas centrale, mais locale⁵⁷. En l'absence de documents et de parallèle, dans d'autres provinces orientales, sur un tel rôle directeur d'un émissaire dans la création d'un culte pour l'empereur, il convient de s'en tenir à l'interprétation traditionnelle sur la fonction de Pollio, touchant à des domaines administratifs, financiers et techniques⁵⁸.

L'hypothèse d'agents envoyés par Rome pour superviser les constructions entreprises à Éphèse est également formulée pour le temple de Domitien.

- 54 Sur l'hypothèse du rôle de P. Vedius Pollio, voir Peter Scherrer, « Vedius Pollio », art. cit., p. 90, et Helmut Halfmann, *Éphèse et Pergame*, op. cit., p. 38, qui écrit : « au titre d'agent de [l'empereur], il dut créer "les bases juridiques religieuses et effectives du culte impérial" ».
- 55 Sur ce chevalier, voir Ségoïène Demougin, *Prosopographie des chevaliers romains julio-claudiens*, Rome, École française de Rome, coll. « EFR », 153, 1992, n° 73.
- 56 Barbara Burrell, *Neokoroi*, op. cit., p. 370. L'organisation des ressources du sanctuaire par Vedius Pollio est connue notamment par I. Ephesos Ia, 17, 1.
- 57 Les exceptions à cette règle étaient rares et paraissaient choquantes aux Grecs, comme le montre le résumé de Dion Cassius par Xiphilin à propos de l'appropriation par Caligula du temple d'Apollon à Didymes (LIX, 28, 1).
- 58 Les spécialistes du fonctionnement du pouvoir central et de l'administration impériale, disposant des mêmes documents, ont décrit la mission de Vedius Pollio pour la remise en ordre des affaires de l'Asie et de ses sanctuaires, sans jamais évoquer une régulation générale du culte impérial, ce qui serait un *hapax* : Josef Keil *RE*, VIII, A, 1, s.v. Vedius 8, col. 568-570 ; Ronald Syme, « Who was Vedius Pollio ? », *JRS*, 51 (1961), p. 30 ; Fergus Millar, *The Emperor in the Roman World*, London, Duckworth, 1977, p. 448 ; Werner Eck, s.v. Vedius, *DNP*, 12/1, 2002, col. 1154, II, 4. Vedius Pollio put ainsi, à la demande des Grecs ou en collaboration avec eux, régler des aspects financiers sur le coût des célébrations ou les dépenses encourues par différents prêtres, autant de dispositions importantes mais qui ne touchent pas au contenu du culte ni même au seul culte impérial (le problème est déjà envisagé par Simon Price, *Rituals and Power*, op. cit., p. 67-71, à nuancer en ce qui concerne Hadrien d'après ce qu'en dit l'*Histoire Auguste*).

Selon M. Dräger⁵⁹, Ti. Claudius Clemens, un affranchi de Claude ou de Néron, connu pour avoir travaillé dans l'administration impériale à Éphèse à cette époque, a supervisé les remodelages de l'urbanisme de la cité. Dans une inscription honorifique de la part du Conseil et du peuple d'Éphèse⁶⁰, il est désigné comme *procurator Imperatoris Domitiani Caesaris Augusti Germanici*, ἐπίτροπος Αὐτοκράτορος Δομιτιανοῦ [Καίσαρος Σεβαστοῦ Γερμανικοῦ]. Il était l'adjoint affranchi du procurateur équestre qui dirigeait le patrimoine, les *res Caesaris*, en Asie. L'inscription expose les motifs de la reconnaissance des Éphésiens :

διηνεκῆ ποιούμεν[ον τήν]
 πρὸς τὴν θεὸν εὐσέβεια[ν]
 καὶ τὴν πρὸς τὴν πόλιν
 κηδεμο[ν]ίαν.

L'Année épigraphique proposa une traduction sur laquelle il ne paraît pas nécessaire de revenir⁶¹ : Ti. Claudius Clemens « a fait preuve de piété envers la déesse et d'une sollicitude envers la ville, l'une et l'autre continuelles ». En revanche M. Dräger puis H. Halfmann comprennent κηδεμονία comme une *cura*, acception technique également attestée mais dont l'application en l'espèce irait à l'encontre des règles de l'administration romaine et des fonctions traditionnellement réservées aux affranchis. En effet le rassemblement des attestations pour l'Asie des personnels administrant la province ou envoyés par l'empereur, ayant été impliqués dans les activités de construction dans les cités, ne donne à connaître aucun procurateur, et encore moins un adjoint d'un procurateur, un simple affranchi⁶², dans une telle situation ; une curatèle de cité par un affranchi impérial serait également en dehors de toutes les séries connues. Ti. Claudius Clemens occupe d'ailleurs une position modeste, attestée aussi par la simplicité de celui qui a payé l'érection de la statue : Paramonos fils d'Apoll[onios], petit-fils d'Hermogénès, qui indique simplement avoir été libéral (*philoteimos*) dans l'accomplissement des liturgies qui lui sont incombées. Dans ses fonctions, l'adjoint du procurateur a tout simplement fait preuve d'équité, et la cité le remercie, comme on a tant d'attestations de membres de l'administration impériale honorés

59 Michael Dräger, *Die Städte der Provinz Asia in der Flaviozeit*, Frankfurt/M., Peter Lang, coll. « Europäische Hochschulschriften », 576, 1993, p. 159-160, hypothèse reprise par Helmut Halfmann, *Éphèse et Pergame*, op. cit., p. 58.

60 I. Ephesos III, 853 (AE 1968, 489 ; Bull., 1968, 463 et 1969, 508).

61 AE 1968, 489.

62 Comme l'indique la notice AE 1968, 489, il est donc exclu d'identifier cet affranchi avec Claudius Clemens, *procurator Corsicae* sous Vespasien (Hans-Georg Pflaum, *Les Carrières procuratoriennes équestres sous le Haut-Empire romain*, Paris, Geuthner, 1960, p. 113, n° 48).

pour leur justice, partout dans l'Empire romain⁶³ ; Ti. Claudius Clemens a pu manifester en particulier sa piété envers Artémis lors des opérations de bornage du domaine de la déesse dont on conserve une attestation, sous le règne de Domitien⁶⁴.

Une dernière hypothèse doit être écartée : selon P. Scherrer⁶⁵, les thermes avoisinant le *Sébastion gymnasium*⁶⁶ porteraient le nom de *balanéia tôn Sebastôn*. Alors que le port d'un nom impérial, sous forme d'adjectif, est courant pour les bains ou tout édifice financé sur des fonds à la fois publics et privés⁶⁷, le complément du nom « des Augustes » surprend et pourrait indiquer, comme à Rome, un lien plus direct entre l'édifice et l'empereur – un financement par exemple. Mais ici une confusion doit être corrigée. Les sources épigraphiques éphésiennes avancées en faveur de cette hypothèse par P. Scherrer puis H. Halfmann⁶⁸ mentionnent des athlètes qui furent ἐπι βαλανείων τῶν Σεβ(αστῶν) ou τοῦ Σεβαστοῦ. On voit que le nom des bains associés au gymnase Auguste – si jamais il en possédait un, puisque le vocable « gymnase Auguste »

63 Dans le cas précis des affranchis impériaux, voir Gérard Boulvert, *Domestique et fonctionnaire sous le Haut-Empire romain*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 1974, p. 215-216 et n. 131, avec cette remarque, p. 216, qui montre le contexte socio-politique de cette dédicace : « en retour [de cette sollicitude], les autorités de la cité témoignent de leur gratitude en permettant aux affranchis impériaux de s'insérer dans les institutions de la cité, y atteignant la situation la meilleure que puisse espérer un affranchi. En effet, si importante que soit leur place dans la vie municipale, les affranchis impériaux n'y sont que les premiers des affranchis et n'arrivent pas à s'assimiler à l'aristocratie locale qui leur reste supérieure. » Ainsi ne peut-il s'agir ici d'un cas où la reconnaissance de la cité serait dirigée vers quelqu'un qui aurait eu une large autorité sur elle.

64 I. Ephesos VII.2, 3510, sous le proconsulat de C. Vettulenus Civica Cerialis, en 87-88 (datation du proconsulat par Werner Eck, « Jahres- und Provinzialfasten der senatorischen Statthalter von 69/70 bis 138/139. 1. Teil », *Chiron*, 12 (1982), p. 314). Il ne s'agit évidemment pas de nier la bienveillance du prince à l'égard d'Éphèse, mais d'en circonscrire précisément les manifestations. Le profit que le sanctuaire d'Artémis et la cité pouvaient tirer de telles opérations de bornage, décidées en haut lieu et contrôlées par l'administration impériale, était grand (cf. Helmut Engelmann, « Ephesiaca. 2. Domitian und eine Stiftung für das Hafengymnasium », *ZPE*, 121 (1998), p. 308-309).

65 Peter Scherrer, « The City of Ephesos from the Roman Period to Late Antiquity », dans *Ephesos, Metropolis of Asia. An Interdisciplinary Approach to its Archaeology, Religion and Culture*, dir. Helmut Koester, Valley Forge, Harvard Divinity School, coll. « Harvard Theological Studies », 41, 1995, p. 12, n. 65, sans démonstration ni discussion des sources ; hypothèse admise par Helmut Halfmann, *Éphèse et Pergame*, op. cit., p. 101 et n. 254.

66 On trouve cette dénomination notamment dans I. Ephesos III, 633 (c. 100), 661 (c. 140-150) et 621 (fin du III^e siècle).

67 Anne-Valérie Pont, « Orner la cité ». *Enjeux culturels et politiques du paysage urbain dans l'Asie gréco-romaine*, Bordeaux, Ausonius éditions, coll. « Scripta Antiqua », 24, 2010, p. 266 et 461-462.

68 I. Ephesos IV, 1104 (inscription honorifique pour l'athlète M. Aurelius Philosebastos, fils d'un athlète homonyme qui a été ἐπι balanείων τῶν Sebastôn) et 1155 (dédicace, par un agonothète, dont la mise en œuvre a été supervisée par M. Ulpius Domesticus, ἐπι balanείων Σεβαστοῦ). M. Aurelius Démonstratos Damas, athlète bien connu, exerça les mêmes fonctions (I. Ephesos IV, 1125).

pouvait suffire à définir l'ensemble⁶⁹ – reste inconnu : il s'agit de la fonction d'*a balnearibus* exercée à Rome, dont le contenu est incertain mais l'existence bien identifiée⁷⁰.

Au total, on ne peut évidemment affirmer que jamais un émissaire de Rome n'aida une cité à diriger les opérations de construction de tel ou tel de ses bâtiments, notamment après des tremblements de terre⁷¹. Simplement, ce ne devait pas être si fréquent (Trajan rappelle à Pline que de bons techniciens et architectes grecs venaient souvent travailler à Rome) et les sources éphésiennes ne permettent pas d'en identifier. L'initiative des opérations était locale et ressortissait à la conception du rôle de l'empereur comme à une volonté de s'inscrire dans une compétition régionale pour la primauté. Il n'était pas besoin d'émissaires romains pour susciter ou imposer les créations religieuses (qui prenaient la suite d'un culte du souverain déjà pratiqué à l'époque hellénistique) et les réalisations architecturales liées au culte impérial.

141

DES DONNÉES RELIGIEUSES, CULTURELLES, POLITIQUES ET INSTITUTIONNELLES À L'INTERPRÉTATION DE L'ESPACE URBAIN

Il s'agit à présent de voir si l'autonomie qui se dessine, de la part de la cité ou de la cité et du *koinon*, dans l'initiative de construire des temples du culte impérial⁷², leur financement et leur réalisation, donc dans des domaines aussi important que la religion, la politique ou les institutions locales, peut se traduire dans le paysage urbain par la marque de la « domination » de Rome, par « une encombrante présence qui dit avec arrogance le rôle prépondérant du *dominus et deus* dans tous les rouages de la vie collective »⁷³. Cette inversion des signes, lorsque l'on passe de l'histoire institutionnelle, politique des cités grecques d'époque romaine telle qu'elle s'écrit d'ailleurs depuis L. Robert,

69 Il est vrai que dans l'Antiquité tardive on trouve la dénomination *thermae Constantianae* (I. Ephesos IV, 1314).

70 Voir, après Luigi Moretti, « Iscrizioni greche inedite di Roma », *BCAR*, 75 (1953-55), p. 73-78 (*non uidi*) (SEG 16, 595 ; IGUR I, 250), Maria-Letizia Caldelli, « Curia athletarum, iera xystike synodos e organizzazione delle terme a Roma », *ZPE*, 93 (1992), p. 75-86, part. p. 79 à la fin pour ce problème ; Jean-Yves Strasser, « La carrière du pancratiaste Markos Aurélios Dèmostratos Damas », *BCH*, 127 (2003), p. 297-298.

71 On connaît ainsi l'envoi d'un légat surnuméraire en Asie pour le temple de Tibère à Smyrne (Tacite, *Annales* IV, 56, 3) et l'évocation par Aelius Aristide de l'envoi de techniciens romains par l'empereur Marc Aurèle après le tremblement de terre de 177 (*Or.* XX, 8).

72 Le récit de Dion Cassius, LI, 20, 6-7, est tout à fait clair sur l'initiative « des Grecs » en la matière. Le fonctionnement du *koinon* montre le même processus pour les temples du culte impérial provincial ultérieurs (Anna Heller, « Les bêtises des Grecs », *op. cit.*, p. 210-283, sur les relations diplomatiques qui présidaient au sein du *koinon* à la requête de ces titres et Barbara Burrell, *Neokoroi*, *op. cit.*, p. 343-358 sur le *koinon*).

73 Pierre Gros, « La ville », art. cit., p. 197, à propos du temple de Domitien.

à l'analyse planimétrique des espaces urbains, pose problème. Nous ne prétendons pas proposer une interprétation d'ensemble pour ce second point. Il est cependant possible de travailler sur les valeurs liées au paysage urbain, sur lesquelles – particularité de l'Asie et de quelques autres régions orientales, à la différence de l'Occident – des sources littéraires locales nous renseignent assez précisément.

42

À l'époque augustéenne, il est certain que les espaces qui ont été dédiés au culte impérial, par les Éphésiens et par le *conuentus ciuium Romanorum*, sont éminents dans la géographie religieuse et politique éphésienne⁷⁴. Associé à Artémis auprès de son temple, Auguste fut aussi probablement placé tout près du prytanée, foyer sacré de la cité, tandis que Jules César et Dea Roma prirent place, semble-t-il, sur la place qui s'ouvrait devant le prytanée et la basilique de Sextilius Pollio. Quarante ans plus tard, il est possible que la pièce à l'ouest de la basilique ait été destinée par C. Sextilius Pollio au culte impérial. La rigueur d'Octave en 29 av. J.-C., opposé à ce que des citoyens romains lui rendissent un culte, n'était peut-être plus de mise ; de plus, comme il s'agissait d'un culte civique, il n'était pas besoin de solliciter une autorisation auprès du pouvoir central. L'idée d'un contrôle du *Princeps* sur cette place, qui, comme nous l'avons vu, ne peut être étayée par l'hypothèse d'émissaires agissant en son nom, doit également être nuancée d'un point de vue symbolique⁷⁵ : la dédicace de la basilique par C. Sextilius Pollio met certes à l'honneur, en latin comme en grec, la titulature impériale du prince, ce qui n'est pas habituel dans ce genre de texte à Éphèse ; mais elle cite également, et en première place, Diane (en latin ; Artémis, en grec), et, après Auguste et Tibère, la cité des Éphésiens. Cette trilogie est tout à fait courante. L'examen chronologique montre enfin qu'il serait trop systématique de parler de « programme » de construction : les deux premiers espaces furent conçus en 29 (le temple de Jules César et de Rome) et vers 27-25 (le *téménos* construit sous la direction de Passalas) ; la basilique et la pièce contenant les statues d'Auguste et de Livie furent achevées entre 11 et 14 apr. J.-C. Les réalisations furent progressives et répondirent ainsi aux aspirations et aux besoins exprimés localement.

La localisation par les fouilleurs du temple des Flaviens à Éphèse repose sur la convergence de deux indices : la découverte, sur la terrasse de ce temple, d'une statue monumentale d'abord identifiée comme celle de Domitien, puis comme celle de Titus, et des éléments stylistiques permettant de dater ce temple. Ces découvertes mirent un terme à l'idée première des fouilleurs qui était de retrouver

⁷⁴ Voir Pierre Gros, « Les nouveaux espaces », art. cit.

⁷⁵ Pierre Gros, « La ville », art. cit., p. 187, sur « l'imposante basilique, elle-même placée sous l'invocation et le contrôle du *Princeps* ».

dans cette zone l'autel des Parthes⁷⁶. Ce temple fut installé sur une terrasse en haut de la cité, surplombant, derrière une rue existant déjà, la place sur laquelle ouvrait le prytanée derrière la basilique de Sextilius Pollio, et où se dressait le temple de Rome et de Jules César. La terrasse servait à mettre à niveau un terrain suffisant pour la construction du temple, dans une zone à flanc de colline. De l'autre côté de la rue qui part de la place et descend vers l'agora tétragone, le théâtre et le port, rue qui est aussi le parcours de la voie sacrée éphésienne, s'élève rapidement l'acropole de la cité, le Panayırdağ. Plusieurs points peuvent être envisagés pour comprendre l'évolution de l'urbanisme éphésien à cette époque. Ce temple construit sur les fonds de toute l'Asie n'a pas empêché la cité et ses notables d'entreprendre d'autres constructions très ambitieuses, qui ne doivent pas être toutes reliées à la possession du temple néocore. Ainsi, le « gymnase Auguste », le gymnase construit près du port ne fut pas conçu comme le lieu de la célébration d'un concours créé à l'occasion de l'attribution de la néocorie : les concours Olympiens étaient traditionnels et anciens à Éphèse⁷⁷. La construction du gymnase Auguste s'explique donc par les besoins réels de la cité à cette époque pour un édifice gymnique (la partie balnéaire aurait été construite plus tard), notamment en comparaison avec les nombreux gymnases qui existaient déjà à Pergame⁷⁸. La corniche de la salle d'apparat de l'édifice porte une dédicace datée de l'année où Ti. Claudius Aristiôn fut prytane, indiquant qu'il a également personnellement participé au financement de l'entreprise, en 91-92 apr. J.-C.⁷⁹. Outre de riches particuliers, un financement civique put également être procuré : une telle diversification des sources de financement pour les grandes entreprises, en particulier les gymnases, est courante. Presqu'en même temps que le temple des Flaviens dont la construction fut achevée en 90-91, fut lancée la construction d'un temple surplombant l'agora tétragone dans le bas de la cité, non loin du port. Ses commanditaires sont inconnus, de même que la divinité titulaire du temple ; pour des raisons d'organisation architecturale et à cause d'allusions dans quelques textes, P. Scherrer a proposé en 2001 de l'identifier au Mouséion-Asklépiéion⁸⁰. Toutes ses dimensions l'emportent sur celles du

⁷⁶ Gilbert Wiplinger & Gudrun Wlach, *Ephesus. 100 Years of Austrian Research*, Wien, Böhlau, 1996, p. 56.

⁷⁷ Helmut Engelmann, « Ephesiaca. 1. Die ephesischen Olympien », *ZPE*, 121 (1998), p. 305-308 et Barbara Burrell, *Neokoroi*, op. cit., p. 68 et 336, contra Pierre Gros, « La ville », art. cit., p. 199, qui mentionne les « Jeux Olympiens » fondés par Domitien, version orientale des « agones » à la grecque créés par le même empereur à Rome, sous l'invocation de Jupiter ».

⁷⁸ Selon Helmut Halfmann, *Éphèse et Pergame*, op. cit., p. 69-70, il existait à Pergame à la fin de l'époque hellénistique six gymnases.

⁷⁹ I. Ephesos II, 427.

⁸⁰ Peter Scherrer, « The Historical Topography of Ephesos », dans *Urbanism in Western Asia Minor*, dir. David Parrish, Ann Arbor (MI), *Journal of Roman Archaeology*, coll. « JRA Suppl. », 45, 2001, p. 75.

temple des Flaviens⁸¹. La construction de ce temple prouve que les ressources de la cité n'étaient pas épuisées après la construction du temple néocore et les opérations urbanistiques contemporaines. Les évergètes de la cité, sinon la cité elle-même, pouvaient encore aiguillonner leurs ressources vers d'autres projets, étrangers au culte impérial.

Par ailleurs, l'implantation du temple néocore, surplombant sur une terrasse à étages la place civile d'Éphèse, paraît propre à impressionner et particulièrement marquante. La construction de ce temple changea la physionomie de la cité. Néanmoins, entre le constat du changement et l'interprétation d'une domination symbolique, d'autres propositions herméneutiques peuvent être avancées, tout en prenant en compte quelques observations pratiques liées à l'usage de cet espace et aux déambulations quotidiennes ou ritualisées dans la ville. La vision de ce temple ne commande jamais des perspectives frontales depuis la place civile. En effet, une partie plus ou moins grande de la façade du temple, en fonction de sa hauteur, qui reste inconnue, était visible d'une partie seulement de la place, et encore sa vue était-elle obstruée par le temple central (celui, peut-être, du divin Jules et de la déesse Rome). Au mieux, on voyait des angles et des vues tronquées. Il n'y avait de plus aucune raison particulière de monter sur la terrasse du temple, peu accessible, en dehors des occasions religieuses. En comparaison, Artémis et son temple, bien qu'en dehors de la cité, dans une dépression, étaient beaucoup plus « vus » par la communauté civile, étant donné la fréquence des processions qui partaient du temple, qui sont mentionnées par exemple dans la fondation de C. Vibius Salutaris. L'usage des espaces considérés, en fonction des rituels qui leur sont liés au long de l'année, détermine tout autant que leur organisation physique leur importance pour la communauté.

Second point, la façade de la terrasse du temple de Domitien comportait un programme iconographique dont la compréhension se heurte à des difficultés. Représente-t-elle des dieux du panthéon grec et romain⁸² ? S'agit-il plutôt de barbares servant de caryatides ? Dans le premier cas, Domitien établirait sa domination non seulement sur la cité, mais aussi sur les dieux. La seconde lecture paraît moins inhabituelle⁸³. Elle convient aussi à l'idée que les Grecs se faisaient de l'intérêt du pouvoir impérial, la victoire et la paix. Ce thème n'avait

81 Pour le temple néocore, la terrasse mesure 50 x 100 m, le soubassement 24 x 34 m ; pour le temple surplombant l'agora tétragone, la terrasse mesure 75 x 100 m, la base du podium 29,20 x 36,70 m (Barbara Burrell, *Neokoroi*, *op. cit.*, p. 63-64, et *Ephesus*, dir. Peter Scherrer, *op. cit.*, p. 92 et 148).

82 Pierre Gros, « La ville », art. cit., p. 197.

83 Barbara Burrell, *Neokoroi*, *op. cit.*, p. 64, d'après Rolf Michael Schneider, *Bunte Barbaren*, Worms, Wernersche Verlagsgesellschaft, 1986, p. 125-128. Cette révision de l'interprétation de la décoration de la façade du temple se fonde également sur une évaluation nouvelle de sa date, puisqu'elle ne remonterait qu'au courant du II^e siècle apr. J.-C.

pas besoin d'être imposé depuis Rome, il correspondait tout à fait aux attentes des cités grecques : L. Pernot l'a montré dans son étude de la rhétorique de l'éloge⁸⁴. On peut également citer l'exemple de Laodicée du Lycos étudié par J. Nollé : la cité phrygienne se montra particulièrement sensible aux victoires germaniques de Domitien et érigea peut-être à cette occasion un temple civique du culte impérial⁸⁵. Les discours des sophistes, exprimant leur conception du *basileus* romain, trouvaient un écho réel auprès de l'élite provinciale : on sait aujourd'hui qu'il faut prendre au sérieux leurs théories politiques et la conception du pouvoir romain qui y est exprimée – comme d'autres sujets, tels la manière de mener la vie civique⁸⁶.

La grandeur et la nouveauté du bâtiment ne rentrent donc pas nécessairement dans une sémantique de la « domination » et d'autres lignes interprétatives se présentent. Il n'est pas question de contester la différence formelle avec l'époque augustéenne, tout à fait marquante : après la reconnaissance et le soulagement des années 20 av. J.-C., après la réunion probable de la communauté civique derrière un seul lieu de culte impérial dans la pièce occidentale de la basilique (puisqu'il n'y avait pas lieu en 11 apr. J.-C. de séparer les cultes réservés aux citoyens romains de ceux destinés aux pérégrins), vient le temps de la construction d'édifices plus ambitieux. Plus que la manifestation de la subordination à Rome et à l'empereur, l'ambition de cette construction, si l'on se replace dans le contexte éphésien, prend sens dans une tentative pour « moderniser » l'aspect de la ville⁸⁷ et dans le cadre des rivalités entre grandes cités. L'obtention par Éphèse de sa première néocorie suscita des réactions de jalousie de la part de Smyrne, en particulier⁸⁸ : en effet, les rivalités entre Pergame, Smyrne, Éphèse pour les titres et droits qui peuvent être obtenus de Rome sont alors intenses dans l'espoir d'obtenir une primauté régionale. Cette construction ambitieuse permet à la cité d'affirmer son prestige et son ambition auprès des autres cités du *koinon* ; malgré leur éventuel ressentiment, les deux autres grandes cités devaient coopérer dès lors que le titre avait été obtenu par Éphèse ; les cités petites et moyennes, dont les ambitions ne pouvaient être comparables, trouvaient d'autres satisfactions dans la participation à cette entreprise commune (leurs notables par exemple,

⁸⁴ Laurent Pernot, *La Rhétorique de l'éloge*, op. cit., p. 751-754 ; Marie-Henriette Quet, « À l'imitation de Zeus », art. cit.

⁸⁵ Johannes Nollé, « Feliciter dominis ! Akklamationsmünzen des griechischen Ostens unter Septimius Severus und städtische Mentalitäten », *Chiron*, 28 (1998), p. 323-353.

⁸⁶ Voir, par exemple, Bernadette Puech, *Orateurs et sophistes grecs dans les inscriptions d'époque impériale*, Paris, Vrin, 2002, ou Paul Veyne, « L'identité grecque », art. cit.

⁸⁷ Sur l'idée de « modernisation », voir Maurice Sartre, « Romanisation », art. cit.

⁸⁸ Anna Heller, « *Les bêtises des Grecs* », op. cit., p. 215-217. L'auteur montre que ces ambitions régionales ne peuvent être expliquées de manière satisfaisante comme une surenchère dans l'expression du culte de l'empereur ou comme une vaine rivalité, mais qu'elles témoignent d'enjeux bien réels de pouvoir et d'influence au sein de la province.

en exerçant dans les cités néocores une prétrise du culte impérial provincial, trouvaient un exutoire à leurs ambitions et le moyen de se faire connaître au-delà de leur cité d'origine). L'identification des commanditaires du monument, de la chronologie et des personnes impliquées dans les autres opérations d'urbanisme contemporaines, et l'étude de son usage ne permettent pas de sentir les effets d'une « domination », au sens taciteen du terme⁸⁹, qui depuis Rome aurait plané sur Éphèse. Dans la vie quotidienne de la cité, le gymnase du port, par exemple, occupait une place majeure : Philostrate raconte qu'Apollonios de Tyane menait ses entretiens philosophiques avec les Éphésiens « dans les bosquets bordant les pistes du gymnase »⁹⁰. Culte impérial et fierté civique vont donc de pair, dans cette cité puissante, bruisante des exhortations des orateurs à entretenir une vie civique conforme aux valeurs grecques. La cité, plutôt qu'aimantée par le temple de Domitien, s'ouvre alors sur la mer, dans une zone en pleine expansion, entre théâtre, agora tétragone et gymnase du port. La description d'Éphèse par Apollonios de Tyane, au moment même où le temple des Flaviens était construit, confirme cette inclinaison : « Éphèse, qui tire l'origine de sa race du sang attique le plus pur, qui a prospéré au-dessus de toutes les autres villes, aussi bien d'Ionie que de Lydie, qui a débordé jusque sur la mer, parce que son étendue dépasse celle du territoire sur lequel elle est bâtie, qui est pleine d'hommes de pensée, philosophes et rhéteurs »⁹¹. Sauf quelques réactions traditionalistes⁹², les éloges des cités permettent pareillement de prendre connaissance du goût pour la nouvelle image des villes, à la superficie étendue, aux bâtiments en construction ou nouveaux. Au total, des motivations puissantes existaient donc au niveau local et régional pour ces entreprises, et on doit tenir compte des sources émises dans ces cités mêmes – discours, sources épigraphiques – pour comprendre leur perception. Sans doute le proconsul était-il là pour veiller, au besoin, au bon déroulement des opérations. Mais on peut économiser l'idée d'une incitation des élites à faire des dépenses et d'un contrôle imposés depuis Rome : ni les sources ni le contexte culturel et politique ne permettent de l'attester ou ne rendent nécessaire de le supposer.

Ces traits sont encore plus nets sous Hadrien. Son temple immense est implanté dans une zone remblayée sur la mer, près du port, non loin du gymnase Auguste et de l'agora tétragone. Grandeur et nouveauté, au prix d'importants travaux de terrassements pour disposer d'un terrain suffisant : telle est l'esthétique des

⁸⁹ Tacite, *Annales* I, 3, 4 : la *dominatio* est une dérive du principat tel qu'Auguste en avait présenté les valeurs à ses contemporains.

⁹⁰ Philostrate, *Vie d'Apollonios de Tyane*, IV, 2.

⁹¹ Philostrate, *Vie d'Apollonios de Tyane*, VIII, 7, 28.

⁹² Louis Robert, « Les épigrammes satiriques de Lucilius sur les athlètes. Parodie et réalités », dans *L'Épigramme grecque*, Vandœuvres, Fondation Hardt, coll. « Entretiens sur l'Antiquité classique », 14, 1968, p. 282-283 (= OMS, VI, p. 418-419).

temples néocores, à Éphèse, mais aussi, pour les cas connus, à Pergame. Avec les temples néocores est mise en œuvre une rhétorique de l'impression, du spectaculaire, servant la rivalité d'Éphèse avec les autres grandes cités d'Asie. Cette veine s'épuise après Hadrien : on ne conserve plus, après le règne de cet empereur, d'attestation de construction de grands temples néocores ; à Sardes par exemple, sous Antonin le Pieux, il semble que le culte impérial fut associé à celui d'Artémis dans son grand temple extra-urbain.

Au début du III^e siècle, le plus récent des temples du culte impérial à Éphèse a été entrepris trois quarts de siècle auparavant ; d'anciens temples sont aménagés, mais on ne crée plus de nouveaux espaces organisés autour du culte impérial. Les facteurs économiques ne furent pas prédominants dans cette évolution : elle ressortit plutôt à des conditions politiques et culturelles différentes. La communauté civique se concentre sur des bâtiments qui la touchent plus directement ; les bains et les théâtres, continuellement rénovés, agrandis, constituent, d'après Hérodien, au début du III^e siècle, l'« ornement et la gloire d'une cité »⁹³. Éphèse ne manqua pas, en effet, d'embellir ses autres monuments publics. L'interprétation, dans un sens culturel et politique, des espaces urbains, doit être adossée aux sources écrites émises dans la région même – quand elles existent, ce qui est le cas pour l'Asie Mineure. Il n'appartient pas alors à l'historien des institutions ou de l'hellénisme impérial d'interpréter le détail des programmes iconographiques ou des choix techniques opérés ; mais il paraît indispensable de concilier les données de l'histoire culturelle, politique, institutionnelle avec l'identification des valeurs et de l'imaginaire attachés au paysage urbain : non pas d'abord la domination de Rome mais l'affirmation d'une identité civique, consciente d'elle-même et de ses traditions comme des nouvelles conditions d'existence liées à l'intégration dans un vaste empire. Il s'agit ainsi d'écarter les signes qui banalisent et indifférencient la ville d'Éphèse à l'échelle du bassin méditerranéen pour rendre à cet espace urbain son identité propre, dans le cadre institutionnel d'une cité pérégrine et dans le cadre historique et culturel d'une cité grecque pluriséculaire, un foyer de la seconde sophistique, florissante à l'époque romaine et se mesurant sans relâche à ses rivales, au premier rang desquelles Pergame et Smyrne.

⁹³ Hérodien, III, 6, 9, à propos de Byzance qui subit des destructions pour avoir choisi le camp de Pescennius Niger contre celui de Septime Sévère.